

*Les subsides*

J'aimerais prédire l'avenir plutôt que de m'éterniser sur le passé, mais je voudrais tout de même rappeler aux députés que les changements technologiques des années 1960 ont eu un effet aussi dévastateur sur les travailleurs que ceux des années 1980 ou 1990 en auront. C'est, si vous voulez, un secteur différent qui est touché. Dans les années 60, la principale cause d'inquiétude et d'incertitude c'étaient les changements technologiques qu'entraînait, dans les chemins de fer, l'apparition du diesel dans une industrie qui avait été dominée par la vapeur. C'est alors que nous avons vu des cheminots se coucher sur les voies à Wainwright et Nakina, les points de ravitaillement vers l'Ouest, parce que le diesel rendait ces points inutiles. Les trains n'avaient plus besoin de s'y arrêter.

● (1700)

Dans le rapport Freedman, le juge Freedman déclarait que les travailleurs auxquels nuisait l'introduction de la technologie devraient avoir le droit de négocier cet aspect. En 1968, nous avons proposé un compromis donnant aux travailleurs au moins la possibilité de négocier pour tenir compte des conséquences néfastes de la technologie. Nous savons très bien que nous ne pouvons éviter les progrès technologiques, et ce serait de toute manière une erreur. Cependant, un employeur ou un gouvernement a l'obligation morale, sinon juridique, de faire le maximum pour minimiser les répercussions néfastes de la technologie. Cela était vrai pour les compagnies aériennes quand nous avons pris une décision que nous approuvons tous aujourd'hui. Quand on a informatisé le service des réservations, les travailleurs craignaient que les ordinateurs n'éliminent leur emploi. J'ai demandé alors au ministre du Travail d'intervenir pour éviter une grève dans ce secteur.

Je me félicite, monsieur le Président, que le NPD ait abordé cette importante question des changements technologiques. C'est un sujet auquel je me suis particulièrement intéressé pendant les années que j'ai passées au Trésor, et par la suite. C'est la raison pour laquelle le parti libéral a fait stipuler dans la loi que l'employeur fédéral a l'obligation de négocier ces changements. C'était la principale raison de l'assurance-chômage. Nous reconnaissons que, même en période de grande prospérité, des changements technologiques peuvent créer des difficultés et faire perdre leur emploi à des gens qui pouvaient, après 20, 30 ou 40 années d'ancienneté, présumer que leur poste ne disparaîtrait pas. C'est la raison pour laquelle le parti libéral a pris des mesures supplémentaires dans le secteur du textile pour que les salariés âgés d'au moins 55 ans qui se retrouvent en chômage après avoir travaillé dans l'industrie textile pendant 30 ans soient certains de toucher une pension en vertu de la loi. Le gouvernement finançait, sans conditions, la modernisation de l'industrie textile. Cette disposition a été appliquée également par la suite à l'industrie de la chaussure.

Je n'insisterai pas sur les difficultés que créent les changements dans l'industrie des pâtes et papiers, en mettant ainsi fin à l'époque des villes vivant d'une seule activité. Je suis persuadé que les arrêts de travail importants dans nos principales industries seront l'exception plutôt que la règle dans les années

80. Les faits permettent de penser que la productivité augmentera grâce aux changements technologiques. Pour une raison que je voudrais exposer plus à fond dans le temps qui me reste, j'ajoute que nous verrons se multiplier les comités réunissant des représentants du patronat, des syndicats et des gouvernements. Autrement dit, monsieur le Président, je crois que l'antagonisme qui a dominé jusqu'à présent les relations entre le patronat, les syndicats et le gouvernement cédera peu à peu la place à des rapports plus réalistes. Je ne pense pas que l'évolution de ces rapports sera due à des mesures législatives. Ce serait une solution trop simpliste. J'en ai entendu parler pendant les 20 ans que j'ai passés ici. Comme d'autres députés à la Chambre, j'ai participé à des conférences, dans au moins 14 pays du monde. Nous ne pouvons emprunter à d'autres pays leur législation en matière de droit du travail. Il est impossible d'obtenir ce genre de collaboration par des lois. Je suis convaincu que l'avenir s'annonce bien pour le Canada et qu'il y aura de plus en plus de consultations entre le patronat et les syndicats, car les changements technologiques ne sont pas nouveaux; ils remontent à la fin du siècle dernier. Chaque fois que des innovations importantes apparaissent, elles modifient profondément le tissu social de notre pays. En outre, cela transforme en profondeur les caractéristiques de la population active, ce qui est peut-être encore plus important à l'heure actuelle.

Il y a quelques années, monsieur le Président, juste avant la dernière récession, comme bien d'autres personnes, j'ai lu beaucoup de choses sur les caractéristiques de la population active. Quelles répercussions l'évolution de la technologie a-t-elle sur la population active? Au début du siècle, il fallait deux tiers de la population active du Canada pour fabriquer tous les biens que les citoyens demandent. Aujourd'hui, il en faut seulement un peu plus d'un tiers. Mes statistiques ne sont peut-être pas tout à fait justes, mais je crois que c'est un tiers aux États-Unis. Les progrès technologiques ont provoqué un changement fondamental au Canada; ils ont modifié les caractéristiques de la population active. Seulement un tiers de cette population fabrique des biens, contre deux tiers il y a seulement quelques décennies. Les deux tiers qui ne fabriquent pas de biens assurent des services: gouvernement, enseignement, santé, droit, loisirs et services nous rendant la vie plus facile. Le secteur des services est celui qui se développe le plus rapidement. Le secteur industriel n'est plus le secteur prépondérant au Canada. Les salariés les plus nombreux ne sont plus les cols bleus ou les ouvriers semi-qualifiés; ce sont les cols blancs. Il y a aujourd'hui cinq cols blancs pour seulement quatre cols bleus.

En pensant aux années 80 et aux changements technologiques, il est important de constater que le groupe de cols blancs dont le nombre augmente le plus vite est la catégorie des techniciens et des travailleurs professionnels. Dans les catégories technique et professionnelle, le personnel ayant fait des études supérieures augmente deux fois plus vite que l'ensemble du reste de la population active. Chez les scientifiques et les ingénieurs, l'augmentation est trois fois plus rapide.